

Nous avons des réponses à vos questions – Recherche collégiale

Ce document « Questions - Réponses » est un document évolutif. Il s’adresse en premier lieu aux personnes candidates et aux conseillers à la recherche.

Nous vous invitons à le consulter avant de communiquer avec nous. En espérant que ces informations vous seront utiles.

Ce document fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#).

Questions	Réponses	Dernière mise à jour
FRQnet		
ADMISSIBILITÉ		
Situation	Est-ce que je suis admissible ?	Mai 2021
Je possède une maîtrise (avec ou sans mémoire).	Oui. Les chercheuses et chercheurs de collège qui répondent au statut 3 des RGC, et possèdent un niveau de formation de maîtrise sont admissibles à tous les programmes du FRQNT (statut 3*).	
Je suis un conseiller ou une conseillère pédagogique qui fait de la recherche.	Non. Selon les RGC, seules les personnes ayant le statut 3* peuvent déposer des propositions dans ce programme. Les conseillers ou conseillères pédagogiques ne possèdent pas l’autonomie professionnelle afin de diriger des étudiants et étudiantes. Cela ne fait pas partie de la description de tâche de conseiller ou conseillère pédagogique. Nous vous invitons à consulter les programmes du ministère de l’Éducation.	
J’ai un poste de professeur associé ou de professeure associée dans une université québécoise.	Oui. Ceci vous permet d’ailleurs d’encadrer des étudiants et étudiantes des cycles supérieurs (2 ^e , 3 ^e cycle et post doctorat) en plus des étudiants et étudiantes du niveau collégial et du 1 ^{er} cycle.	
J’ai un poste de professeur adjoint ou de professeure adjointe dans une université québécoise.	Oui. Vous devrez toutefois fournir votre contrat de travail du cégep et de l’université afin de confirmer votre statut de professeur régulier ou professeure régulière <u>dans l’établissement gestionnaire collégial</u> . Ceci peut-être une condition d’octroi.	
Je possède déjà une subvention de la recherche collégiale. Elle se termine au 31 mars de l’année prochaine.	Oui. Car votre subvention n’est plus active après le 31 mars de l’année prochaine.	Sep 2021

Je possède déjà une subvention de la recherche collégiale. J'ai demandé une prolongation selon l'article 6.10 des RGC	Oui. Votre subvention n'est plus considérée comme active, car vous ne recevez plus de nouveaux versements.	Sep 2021
CONSTITUTION DE LA DEMANDE		
Je suis un chercheur ou chercheuse dans un CCTT. Ma lettre d'établissement peut-elle être signée par la direction de mon CCTT ?	Non. Tous les CCTT sont affiliés à un établissement gestionnaire collégial. L'attestation doit donc être signée par un membre de la direction générale de cet établissement.	Mai 2021
Je n'ai aucune affiliation universitaire et le formulaire m'exige d'en avoir une.	Vous devez inscrire <u>exactement</u> les termes suivants : Aucune affiliation universitaire (CAN/QC)	
Ai-je besoin d'inclure une lettre d'appui de mon partenaire du milieu de pratique ?	Non. Ce programme ne requiert pas de ce genre de lettre. Toutefois, vous pouvez faire mention dans la description de votre proposition que le lien avec votre partenaire du milieu est consolidé. Tous documents ne figurant pas dans la liste des documents requis seront retirés de votre demande financière.	Mai 2021
J'ai un ami ou une amie qui travaille dans le même domaine que moi. Puis-je l'inclure dans ma liste d'experts et expertes externes ?	Non. La liste d'experts et expertes externes n'est pas une liste de personnes qui peuvent vous recommander ou attester de votre expertise. Cette liste doit inclure des experts et expertes dans votre domaine de recherche ici ou d'ailleurs. Vous êtes la personne la mieux placée afin de déterminer la pertinence d'un expert ou experte dans votre domaine. Assurez-vous de ne pas avoir de conflits d'intérêts avec ces personnes, car ceci pourrait vous pénaliser. Veuillez, vous référer au RGC pour des exemples concrets (section 4.2).	Mai 2021
Est-ce que je dois contacter les personnes dans ma liste d'expert afin de m'assurer de leur disponibilité ?	Non. Il est fortement déconseillé de faire ce genre de démarche qui pourrait influencer l'évaluation.	Mai 2021
J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV et la mise à jour n'a pas encore eu lieu dans la section CCV de mon portfolio FRQnet ?	La mise à jour des CV communs canadiens peut prendre jusqu'à 48 h entre le moment que vous avez actualisé votre CV sur le site du CCV et que celui-ci est transmis dans votre portfolio FRQnet. Le système FRQnet ne vous permettra pas de transmettre votre demande si la section du CV commun canadien de votre portfolio n'est pas mise à jour. Assurez-vous de prendre le gabarit FRQNT ainsi que de suivre les instructions disponibles sous l'onglet Accès Portails sur les informations à transmettre dans votre CV dès le début afin d'éviter des retards.	Mai 2021

<p>J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV pour appliquer à un programme FRQSC ou FRQS. Est-ce que je peux utiliser ce même CV commun pour ma demande au programme de recherche collégiale ?</p>	<p>Oui. Toutefois, vous devez suivre les instructions FRQNT afin de présenter les contributions détaillées (sous l'onglet Accès Portails des FRQ).</p>	
<p>Je ne comprends pas comment incorporer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans ma proposition.</p>	<p>La majorité des établissements possède des personnes assignées à cette importante question. Elle sera en mesure de vous proposer des solutions concrètes pour votre projet et votre réalité régionale.</p> <p>De plus, nous vous invitons à consulter la section concernant l'équité, diversité et inclusion sur notre site web pour de plus amples renseignements.</p>	
<p>PROCÉDURE DE DÉPÔT</p>		
<p>Qui est la personne dans mon établissement responsable de la transmission des demandes au FRQNT ?</p>	<p>La personne responsable de votre établissement est un membre de la direction générale. Un gestionnaire peut déléguer à un conseiller ou une conseillère à la recherche le mandat de transmettre les demandes au FRQNT.</p> <p>Vous ne pouvez pas transmettre directement votre demande au Fonds. Elle doit préalablement avoir été approuvée par votre établissement gestionnaire qui a la responsabilité de transmettre la demande au FRQNT.</p> <p>La personne candidate transmet sa demande de financement auprès de l'établissement à travers le portfolio FRQnet. Nous vous recommandons de vous assurer d'identifier rapidement cette personne-ressource et de sa disponibilité avant la date limite de transmission au FRQNT.</p>	<p>Mai 2021</p>
<p>J'ai déposé ma demande à 16 h 01 ! Est-ce que je peux la transmettre au FRQNT via courriel ?</p>	<p>Malheureusement non. La date et l'heure limite de transmission sont fermes. Seulement si nous détectons que le système FRQnet a fait une erreur, une solution vous sera proposée.</p> <p>Étant donné l'achalandage important sur le portfolio ou portail FRQnet la journée de dépôt, nous vous recommandons fortement de ne pas attendre à la dernière minute.</p>	<p>Mai 2021</p>

J'ai déposé ma demande, mais le portfolio FRQnet m'indique qu'il y a une erreur dans la section du CV commun canadien. Pourtant j'ai bien un CCV ainsi que mes contributions détaillées.	Le CCV ainsi que les contributions détaillées doivent être actualisés dans les 12 mois précédant la date de dépôt . Le système actualise la date limite au mois de juin de chaque année.	Mai 2021
DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE		
Dégagement de la tâche d'enseignement		
Je suis un professeur ou une professeure avec une tâche d'enseignement. Est-ce que je peux demander du dégagement de la tâche d'enseignement équivalent à 0,2 ETC ?	Le dégagement de la tâche d'enseignement est offert au corps professoral AVEC une tâche d'enseignement. Ce montant <u>n'est pas calculé en ETC</u> (équivalent temps complet), mais bien en un montant forfaitaire de 24 000 \$ par année . Ce montant doit être utilisé par l'établissement gestionnaire afin de compenser le salaire obtenu par la professeure-chercheuse pour une tâche d'enseignement équivalente. Ce montant forfaitaire couvre aussi les frais reliés à la rémunération et aux avantages sociaux tels que mentionnés dans les règles de programme.	Mai 2021
Subvention de fonctionnement		
	Est-ce que c'est une dépense admissible ?	
Je souhaite utiliser Calcul Québec, Génome Québec ou toutes autres plateformes de calcul ou de génomique.	Oui. Vous devez l'indiquer sous la catégorie <i>Frais de plateformes (location, entretien et réparation) (ex. animalerie, serre, banc d'essai...)</i> dans votre budget de fonctionnement.	
Je souhaite créer un site web pour faciliter le partage d'expériences avec les communautés impliquées dans la recherche.	Oui. Les frais liés aux télécommunications (utilisation de service de visioconférence, webinaire, site web et médias sociaux).	
PROCESSUS D'ÉVALUATION		
Est-ce que je serai évalué par des pairs du niveau collégial ?	Dans le meilleur des mondes, oui. Nous mettons tous nos efforts afin d'offrir une évaluation par les pairs. Toutefois, il est fréquent que nous devions recruter des membres des comités d'évaluation universitaire ou du secteur de la recherche public et privé.	
Est-ce que je peux faire partie d'un comité d'évaluation, en tant que professeur ou professeure et ce, même si je ne fais pas de recherche ?	Oui. Il n'est pas nécessaire de faire de la recherche afin de participer à un comité d'évaluation. Nous recherchons aussi des membres du corps professoral, experts et expertes de contenu, que ce soit de par leur formation, expérience ou les matières enseignées.	
DURÉE ET GESTION DES SUBVENTIONS		

<p>Je souhaite prolonger ma subvention d'un an afin de dépenser les sommes restantes et cela selon l'article 6.10 des RGC. Comment dois-je m'y prendre ?</p>	<p>La demande de prolongation doit toujours être justifiée dans le rapport financier annuel à la section <i>Report de solde</i>.</p> <p><u>Cette prolongation n'est pas automatique.</u></p>	
<p>Que veut dire détiendrait simultanément deux subventions actives de ce programme ?</p>	<p>Ceci veut dire que vous n'avez pas reçu la totalité de vos versements de la subvention déjà accordée, avant que la présente demande de financement soit octroyée.</p>	
<p>J'ai des questions concernant ma subvention ?</p> <p>À qui dois-je m'adresser ?</p>	<p>Nous invitons les titulaires d'octroi à contacter en premier lieu leur bureau de la recherche ou leur conseiller et conseillère à la recherche. Cette ressource inestimable est là pour vous accompagner dans toutes les étapes de votre recherche.</p> <p>Toutefois, c'est avec grand plaisir que nous répondrons à vos questions via l'adresse courriel suivante : recherche.collégiale.nt@frq.gouv.qc.ca ou par téléphone : 418-643-8560-3355.</p>	<p>Mai 2021</p>
<p>ANNONCE DES RÉSULTATS</p>		
<p>Quand seront annoncés les résultats du concours ?</p>	<p>Comme tous les ans, les résultats du concours sont annoncés aux personnes candidates vers le 30 avril.</p>	
<p>Que veut dire/signifie que ma demande a été recommandée, mais non financée ?</p>	<p>Ceci veut dire que votre proposition a obtenu la note du seuil minimum d'excellence de 80 %.</p> <p>Un taux de financement est appliqué au classement final de chaque comité d'évaluation selon les budgets disponibles par l'Assemblée nationale. Il vous est toujours possible de représenter votre proposition à un prochain concours.</p> <p>Nous vous recommandons fortement de considérer les commentaires du comité d'évaluation afin d'améliorer votre prochaine demande de financement.</p>	<p>Mai 2021</p>
<p>Est-ce que la liste des octrois est un classement général de toutes les demandes recommandées ?</p>	<p>Non. Il n'y a pas de classement général pour toutes les demandes recommandées.</p>	

	De plus, dans l'éventualité qu'une personne se désiste de son financement, le financement n'est pas accordé à la personne suivante dans le classement final du comité.	
RAPPORT FINANCIER		
Je n'ai pas encore reçu mon invitation à compléter mon rapport financier annuel. Quand aurais-je accès à ce dernier ?	Les rapports financiers sont accessibles à votre établissement gestionnaire qui doit compléter les sections de redditions de compte. Vous recevrez un avis de votre établissement à travers votre portfolio FRQnet qu'une action doit être entreprise. Seulement après cette étape réalisée par votre établissement vous serez en mesure de compléter les sections du ou de la titulaire, incluant ce que vous voulez faire avec vos sommes restantes, ainsi que le nombre et les montants alloués à la formation des PHQ.	
Pourquoi dois-je indiquer à deux endroits différents la présence de PHQ dans le projet ?	Il est important d'indiquer à la section correspondante le nombre de PHQ impliqué dans le projet ainsi que les montants qui leur sont accordés. Sans ces deux informations, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le pourcentage des subventions qui est distribué à la formation de la relève scientifique.	
RAPPORT FINAL		
Ma subvention de la recherche collégiale est terminée depuis plus d'un an. Quand devrais-je rédiger le rapport final ?	Le rapport final est accessible 21 mois après la fin officielle de votre subvention. Vous recevrez un avis dans votre portfolio FRQnet vous invitant à le compléter.	
Mon rapport final m'a été retourné pour correction. Pourquoi ?	Les rapports finaux sont souvent retournés dans la majorité des cas, car il manque des informations importantes concernant les PHQ qui ont été impliqués dans le projet et les publications auxquelles ils ont contribué. L'autre erreur fréquente est un manque de concordance entre les différentes sections du formulaire. Les données recueillies dans ces rapports sont utilisées afin d'offrir des programmes de subvention qui répondent mieux aux besoins de l'écosystème de la recherche. De là l'importance d'y indiquer toutes les retombées que votre projet a obtenues.	